POINT N°6

Département :
NORD

Commune :
RAIMBEAUCOURT

Section : B
Feuille : 000 B 03

Échelle d'origine : 1/1000
Échelle d'édition : 1/1000

Date d'édition : 02/12/2019
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC50
©2017 Ministère de l'Action et des Comptes publics

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre des impôts foncier suivant :
DOUAI
Centre des Finances Publiques 195 rue de Roubaix 59507
59507 DOUAI CEDEX
tél. 03 27 93 48 48 -fax 03 27 93 48 87
cdif.douai@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

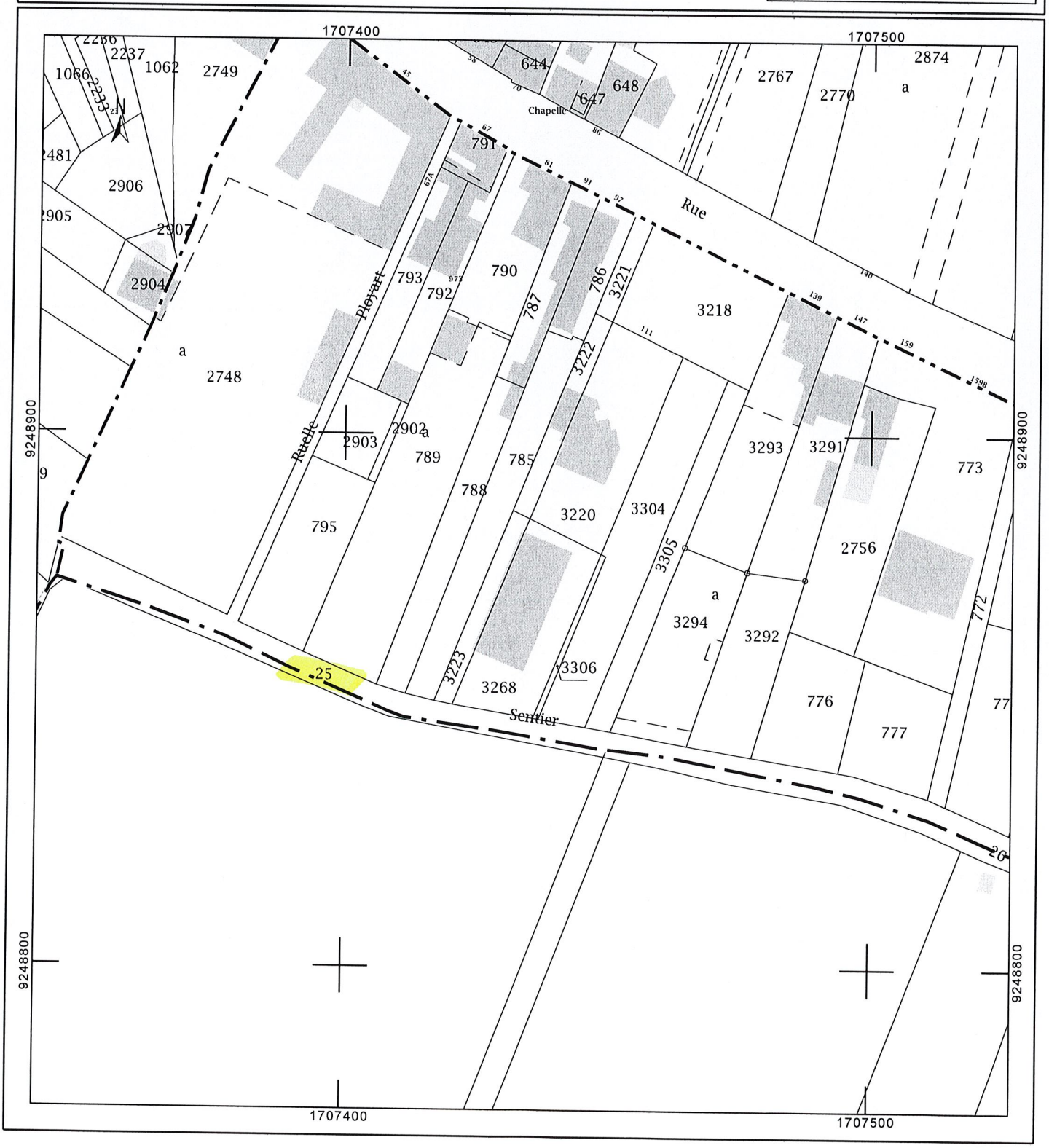

POINT N°6

DEPARTEMENT DU NORD

Association Foncière de Remembrement
de Raimbeaucourt
Siège : Mairie de Raimbeaucourt

Extrait du Registre aux Délibération

Etaient présents : Messieurs - DELPLANQUE Jean-Marie – GEUDIN Alain - LINGRANG Hervé - MORTREUX David - MORTREUX Xavier - SAINTENOY François-Xavier — SAINTENOY Jean-Pierre – SIBILE Bruno — SIBILE Edmond

Absents non représentés : Monsieur COQUANT Vianney - LIEGEOIS Luc

Objet : Vente de la parcelle ZE 25

L'an deux mille dix-neuf, le 25 octobre à 10h30, l'Association Foncière de Remembrement de Raimbeaucourt s'est réunie à la mairie de Raimbeaucourt, lieu habituel de réunion.

La ville de Raimbeaucourt, représentée par Maître Lemaire à Carvin, souhaite se porter acquéreur de la parcelle ZE25, située à Raimbeaucourt, lieudit Boudela Hameau, d'une superficie de 124 m², propriété de l'AFR.
La ville propose d'acquérir cette parcelle au prix de 60€ conformément à l'avis des domaines du 07/12/2017.

Le Président propose :

- d'accepter cette demande
- de vendre à la commune de Raimbeaucourt la parcelle ZE 25, lieudit Boudela Hameau, d'une superficie de 124 m², frais de notaire en sus
- de l'autoriser à signer l'acte qui sera rédigé par Maître Lemaire, notaire à Carvin ainsi que l'ensemble des documents se rapportant à cette décision.

Le Président procède au vote : Adoptée par sept voix pour, deux abstentions.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits

Le Président de l'A.F.R.

AFR de Raimbeaucourt
Mairie de Raimbeaucourt
Place Clémenceau
59283 RAIMBEAUCOURT

M. Jean-Marie DELPLANQUE

POINT N°6

N° 7300-SD
(mars 2016)

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES DES HAUTS-DE-FRANCE ET DU DÉPARTEMENT DU NORD

POLE GESTION PUBLIQUE

Division de l'évaluation domaniale

Adresse :82 avenue Kennedy BP 70689 59033 LILLE Cedex

POUR NOUS JOINDRE :

Évaluateur : Patrice BRULEZ
Téléphone : 03 27 93 48 38
Courriel : drfip59.pole-evaluation@dgfip.finances.gouv.fr
Réf. LIDO : 2017-489V4112

Le 07/12/2017

Le Directeur Régional des Finances Publiques

à

Monsieur le Président de l'AFR de Raimbeaucourt
Mairie de RAIMBEAUCOURT
Place du Général De Gaulle
59283 RAIMBEAUCOURT

AVIS du DOMAINE sur la VALEUR VÉNALE

DÉSIGNATION DU BIEN : TERRAIN

ADRESSE DU BIEN : HAMEAU BOUDELA À RAIMBEAUCOURT

VALEUR VÉNALE : 60€

1 - SERVICE CONSULTANT : AFR RAIMBEAUCOURT

AFFAIRE SUIVIE PAR : ALAIN GEUDIN

2 - Date de consultation	24/11/17
Date de réception	24/11/17
Date de visite	24/11/17
Date de constitution du dossier « en état »	24/11/17

3 – OPÉRATION SOUMISE À L'AVIS DU DOMAINE – DESCRIPTION DU PROJET ENVISAGÉ

Cession d'un terrain

4 – DESCRIPTION DU BIEN

Référence cadastrale : section ZE n°25 d'une superficie de 124 m²

Description du bien : *Terrain*

5 – Situation juridique

Nom du propriétaire : AFR de Raimbeaucourt

Situation d'occupation : Libre

6 – Urbanisme et réseaux

1AU

7 – Détermination de la valeur vénale

La valeur vénale est déterminée par la méthode de comparaison.

La valeur vénale du bien est estimée à 60€

8 – Durée de validité

L'évaluation contenue dans le présent avis correspondant à la valeur vénale actuelle, une nouvelle consultation du service du domaine serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée ou la délibération n'était pas prise dans le délai de 18 mois (1 an et demi) ou si les conditions du projet ou les règles d'urbanisme étaient modifiées.

9 – Observations particulières

Il n'est pas tenu compte dans la présente évaluation des surcoûts éventuels liés à la recherche d'archéologie préventive, de présence d'amiante, de termites et des risques liés au saturnisme, de plomb ou de pollution des sols.

L'évaluation contenue dans le présent avis correspond à la valeur vénale actuelle. Une nouvelle consultation du Domaine serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai ci-dessus, ou si les règles d'urbanisme, notamment celles de constructibilité, ou les conditions du projet étaient appelées à changer.

Elle n'est, au surplus, valable que pour une acquisition réalisable uniquement dans les conditions du droit privé. Une nouvelle consultation serait indispensable si la procédure d'expropriation était effectivement engagée par l'ouverture de l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique.

Pour le Directeur régional des Finances publiques et par délégation,

BRULEZ Patrice

Inspecteur des Finances Publiques

L'enregistrement de votre demande a fait l'objet d'un traitement informatique. Le droit d'accès et de rectification, prévu par la loi n° 78-17 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'exerce auprès des directions territorialement compétentes de la Direction Générale des Finances Publiques.

POINT N°6

N° 7300-SD
(mars 2016)

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES DES HAUTS DE FRANCE ET DU DÉPARTEMENT DU NORD

Pôle Gestion Publique

Division de l'évaluation domaniale

Adresse :82 avenue Kennedy BP 70689 Lille cedex

Téléphone : 03 20 62 42 42

Le 19/11/2019

Le Directeur Régional des Finances Publiques

POUR NOUS JOINDRE :

Évaluateur : Hélène BIGAYON
Téléphone : 03 20 62 80 81
Courriel : drfip59.pole-evaluation@dgfip.finances.gouv.fr
Réf. LIDO : 2019-489V2792

à

Association Foncière de Remembrement
Mairie de Raimbeaucourt
Place Clemenceau

59283 RAIMBEAUCOURT

AVIS du DOMAINE sur la VALEUR VÉNALE

DÉSIGNATION DU BIEN : TERRAIN

ADRESSE DU BIEN : CHEMIN BOUDELA HAMEAU BOUDELA 59283 RAIMBEAUCOURT

VALEUR VÉNALE : Cette cession peut être réalisée à l'euro symbolique.

1 – SERVICE CONSULTANT : ASSOCIATION FONCIÈRE DE REMEMBREMENT DE RAIMBEAUCOURT

AFFAIRE SUIVIE PAR : M Jean-Marie Delplanque

2 – **Date de consultation :** 28/10/2019
Date de réception : 28/10/2019
Date de visite : /
Date de constitution du dossier « en état » : 28/10/2019

3 – OPÉRATION SOUMISE À L'AVIS DU DOMAINE – DESCRIPTION DU PROJET ENVISAGÉ

Cessions d'immeubles ou de droits réels immobiliers par les collectivités locales, leurs groupements et leurs établissements publics : CGCT, art. L.2241-1, L.3213-2, L.4221-4, L.5211-37, et L.5722-3 et articles R correspondants.

Une association foncière de remembrement souhaite céder à la commune une parcelle qui ne présente plus d'intérêt pour elle. Cette dernière se situe dans une zone d'urbanisation future.

4 – Description du bien

Parcelle non bâtie cadastrée ZE 25 pour 124 m².

Constitue actuellement une portion du sentier du Boudela.

5 – Situation juridique

Propriétaire : AFR de Raimbeaucourt
Occupation : évalué libre d'occupation

6 – Urbanisme et réseaux

Classement au plan local d'urbanisme en zone 1AU : zone d'urbanisation future à court/moyen terme.

7 – Détermination de la valeur vénale

La valeur vénale est déterminée par la méthode par comparaison

Elle est estimée à 1 €.

8 – Durée de validité

L'évaluation contenue dans le présent avis correspondant à la valeur vénale actuelle, une nouvelle consultation du service du domaine serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée ou la délibération n'était pas prise dans le délai d'un an et demi (18 mois) ou si les conditions du projet ou les règles d'urbanisme étaient modifiées.

9 – Observations particulières

Il n'est pas tenu compte dans la présente évaluation des surcoûts éventuels liés à la recherche d'archéologie préventive, de présence d'amiante, de termites et des risques liés au saturnisme, de plomb ou de pollution des sols.

Pour le Directeur Régional des Finances publiques
des Hauts de France et du Département du Nord et par délégation, l'Inspectrice des Finances Publiques

Hélène BIGAYON

L'enregistrement de votre demande a fait l'objet d'un traitement informatique. Le droit d'accès et de rectification, prévu par la loi n° 78-17 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'exerce auprès des directions territorialement compétentes de la Direction Générale des Finances Publiques.